

De Bruxelles à Washington... via Marseille

Edito

Lors de l'inauguration du Mucem le 4 juin à Marseille, une trentaine de nos collègues méditerranéens est allé interpeller le Président de la République et la Ministre de la Culture sur l'avenir de l'archéologie préventive. Le conseiller Patrimoines de la Ministre leur a annoncé que le gouvernement ne songeait pas à revenir, pour le moment, sur la privatisation de l'archéologie. Voilà des propos fort désagréables et peu avenants !

L'argumentaire avancé ne manque pas de saveur, revenir sur la loi de 2003 n'est pas possible car :

- 1) les effectifs venant du privé sont trop lourds à "ingérer".
- 2) il faudrait peut-être indemniser ces mêmes entreprises.
- 3) face aux attaques contre l'archéologie le ministère n'est pas en mesure d'imposer politiquement une archéologie publique.

ET C'EST TOUT ?!?!

Franchement, s'il n'y a que ça qui empêche la reconquête du service public, c'est qu'on n'est pas loin du but ! En résumé, en finir avec l'archéologie marchande ne serait pas possible parce que :

- 1) il y a dans les entreprises privées 3 à 4 fois moins de personnels à intégrer que lorsque l'Inrap fut créé.
- 2) peut-être il faudrait indemniser ces entreprises d'une somme qui aura de toute façon du mal à atteindre celle que nous leur payons tous les ans en profit (lire *la face « cashée » du secteur privé en archéologie préventive* sur www.cgt-culture.fr).
- 3) le Lobby de l'archéo-business est actif et puissant et les ennemis de l'archéologie sont nombreux.

À vous entendre, le Président, qui pendant sa campagne a déclaré qu'il serait l'ennemi de la finance ne pourrait même pas, une fois au pouvoir, remettre un peu d'intérêt général dans un secteur dont le poids économique est aussi faible que celui de l'archéologie préventive ?

Le conseiller Patrimoines nous parle vraiment comme si le Président de la République n'était qu'un pleutre qui se couche devant 3 lobbyistes et deux procédures administratives.

À vous entendre toujours, la Ministre qui 6 jours plus tard, au théâtre du vieux colombier déclare que « *la culture comme l'éducation doivent être hors champ de la concurrence* » se moquerait de nous ?

Madame la Ministre, Monsieur le Président, ne nous dites pas que sortir l'archéologie préventive du système concurrentiel est plus difficile que d'imposer à Bruxelles et à Obama l'exception culturelle française !

Actualité

Le changement... c'est pas pour maintenant !

A l'occasion de la venue de François Hollande et d'Aurélie Filippetti pour l'inauguration du Mucem mardi 04 juin 2013 à Marseille, une trentaine d'agents Inrap de PACA et de Languedoc-Roussillon, ont demandé à être reçus par la Ministre. Une délégation de 5 personnes a pu s'entretenir pendant 2 heures avec M. Barbat, conseiller Patrimoines de la Ministre dans les locaux de l'hôtel de Police de Marseille.

M. Barbat a annoncé que la ministre répondrait aux propositions du Livre Blanc fin juin, avec des propositions législatives dans une Loi patrimoine pour 2014. La délégation CGT a repris point par point les revendications de l'intersyndicale.

Sur les fondamentaux :

Révision en profondeur de la loi 2003, financement public des fouilles, et maîtrise d'ouvrage publique, le conseiller de la Ministre a indiqué que le gouvernement n'y songeait pas. Bien que la volonté soit de soutenir le service public, ils n'envisagent pas de revenir sur la loi de 2003.

L'argument avancé étant que les effectifs venant du privé seraient trop lourds à « ingérer » pour le service public, en plus des conséquences financières liées à l'indemnisation éventuelle des entreprises privées. En outre, face aux attaques contre l'archéologie préventive et dans le contexte actuel, le ministère de la culture ne serait pas en mesure d'imposer politiquement un retour à une archéologie publique. La seule modification à la marge serait un renforcement du contrôle par l'Etat, avec validation de la qualité scientifique des appels d'offre par les SRA, avant le choix de l'opérateur par l'aménageur.

Le conseiller Patrimoines a mis en avant un point positif à ses yeux : la modification de la RAP qui devrait assurer une stabilité financière à l'Inrap... d'ici 2014 si tout va bien !

Sur les autres points :

- ▶ Les effectifs dans les SRA : le conseiller a indiqué que l'objectif de la Ministre pour 2014 était le strict maintien des effectifs ;
- ▶ Sur la démocratisation du CNRA et des CIRA par l'élection de leurs membres, la Ministre n'est pas fermée à cette proposition ;
- ▶ Sur la direction et l'organisation de l'Inrap, là non plus le gouvernement n'est pas opposé à des modifications minimales de l'organigramme actuel, avec la nomination du Président exécutif « scientifique » ;
- ▶ Sur la collaboration entre services publics, et en particulier Inrap et collectivités, la Ministre est prête à avancer sur cette piste ;
- ▶ Sur les passerelles entre les différentes institutions publiques, les discussions sont déjà en cours et un diagnostic juridique reste à lancer.
- ▶ La propriété publique du mobilier archéologique semble être acquise.

En résumé... il va falloir se bouger pour faire changer d'avis le gouvernement Ayrault et sortir de la marchandisation de l'archéologie instaurée par la droite en 2003 !

Marseille, le 5 juin 2013

CT de la Direction générale du Patrimoine : Carton rouge sur l'archéologie !

Vendredi 7 juin 2013, avait lieu le Comité technique (CT) de la Direction générale des Patrimoines (DGP). Deux points étaient à l'ordre du jour. Le premier sur la situation des emplois à la DGP et le deuxième sur le projet de loi patrimoines : volet archéologie.

Une documentation qui laisse à désirer...

En premier lieu les organisations syndicales ont déploré l'indigence de la documentation fournie. Sur le point archéologie, les représentants du personnel avaient reçus un vulgaire power-point d'une dizaine de pages 3 jours plus tôt... il ne s'agit que de la loi Patrimoines, celle que le Président de la République a lui même annoncé.

Cette documentation présente de façon très succincte et sans argumentaire les orientations sur lesquelles travaille l'administration dans le cadre du projet de loi patrimoines et qui constitue le projet de réforme du dispositif d'archéologie préventive, rien que cela !

juin 2013

La surprise a été de découvrir une série de propositions très générales sans lien avec les autres réformes en cours qui pourraient toucher le champ de l'archéologie préventive. Pire encore, il n'est fait mention à aucun moment de ce qu'implique chaque orientation ou proposition en terme de modifications réglementaires, ni avec quel autre ministère ou administration les discussions ont lieu...

Ce qui a été présenté aurait clairement pu l'être il y a un an sans tout le ramdam du livre blanc...ni probablement même sans l'alternance politique.

Manque de sérieux !

Car ce qui ressort de tout cela, c'est qu'en l'absence₂

CT de la Direction générale du Patrimoine : Inrap Carton rouge sur l'archéologie ! (suite)

d'une réelle évaluation scientifique, économique et sociale du dispositif actuel, les mesures proposées ne sont pas à même de régler les problèmes. Alors bien sûr, le Directeur général des Patrimoines sur l'aspect économique a cité l'étude de la CGT sur le secteur privé en archéologie préventive en soulignant la qualité du document... mais sans en tirer de réelles conséquences. Mais pourquoi tant d'entêtement à vouloir défendre la loi de 2003 ?

Un ersatz du livre blanc...

La Ministre a déclaré que toutes les contributions seraient examinées, force est de constater que ce n'est pas le cas. La DGP n'a absolument pas cherché à esquisser l'étude de la plus petite mesure un peu ambitieuse qui n'était pas dans le fameux livre blanc, devenu le point « noir » de l'archéologie préventive. Pire encore, sur la seule mesure importante et consensuelle, la propriété publique du mobilier archéologique, l'administration fait machine arrière en proposant uniquement des mesures contraignantes pour que les propriétaires des terrains rétrocèdent ce mobilier à l'Etat... pitoyable !

... sans aucun argumentaire ni aucune conviction ! Car ce qui a été remarquable à ce Comité technique, c'est l'absence de réaction de l'administration à défendre ses propositions pendant près de 3 heures face aux OS qui les démontaient une par une et de façon argumentée...

Oui, les propositions faites ne sont pas à même de résoudre les problèmes et l'absence de réaction de l'administration pour les défendre, montre tout simplement qu'elle même n'y croit pas non plus !

Madame la Ministre, la loi Patrimoines est repoussée au deuxième semestre 2014. Il est encore temps de travailler sérieusement au volet archéologie et d'engager le dialogue. Si vous vous obstinez à vous prononcer avant cet été sur la seule base du livre blanc et les propositions de votre administration, votre discrédit sera aussi grand que les espoirs que vous avez fait naître un fameux 22 juin 2012...

Serez-vous la Ministre qui a entériné la marchandisation de l'archéologie ?

JNA 2013 : La population est pour la défense du service public de l'archéologie et très fortement opposée à la marchandisation de son patrimoine !

Ce week-end avait lieu la 4ème édition des Journées Nationales de l'Archéologie, un an après l'édition 2012 au cours de laquelle Aurélie Filippetti, Ministre de la Culture et de la Communication, avait annoncé son intention de réformer le dispositif d'archéologie préventive. L'intersyndicale archéologie a appelé les personnels du service public à manifester leurs revendications lors de ces journées par le biais d'affichages, de distributions de tracts, d'intervention dans les conférences,...

Ainsi, c'est dans plus d'une trentaine de lieux que les archéologues ont distribué au grand public des milliers de tracts dénonçant la situation aberrante du dispositif mis en place par la loi de 2003, qui considère les fouilles archéologiques comme une activité mercantile car ouvertes à la concurrence. Ils ont dénoncé cette situation, qui permet aujourd'hui, à quelques individus détenteurs de sociétés privées de s'enrichir considérablement au détriment de cette activité scientifique et de la sauvegarde du patrimoine archéologique national.

Les visiteurs ont bien accueilli les revendications des personnels du service public de l'Archéologie et ont exprimé à de très nombreuses reprises leur soutien à ceux qui ont la charge de sauvegarder leur Patrimoine et qui se battent aujourd'hui pour la fin de ce système absurde, catastrophique d'un point de vue scientifique et social.

Madame la Ministre, vous ne pourrez pas fermer les yeux sur cette situation catastrophique, qui par ailleurs, choque beaucoup de nos concitoyens !

(communiqué intersyndical (CGT, SUD, FSU, CNT) du 10 juin 2013



juin 2013

Le Droit des agents

Bilan de la mise en place de la nouvelle mutuelle

Une réunion a été organisée par la DRH de l'Inrap, en présence du représentant de la mutuelle, afin de faire le point sur la mise en place de la nouvelle mutuelle avec les organisations syndicales. Les représentants du SGPA-CGT ont été particulièrement vigilants quant au respect de l'accord d'établissement. Compte-tenu des difficultés rencontrées (euphémisme !) lors du précédent marché sur les aspects du tiers-payant ce premier bilan était plus que nécessaire.

Des avancées...

Les cartes émises par la mutuelle sont valables à l'année, ceci constitue clairement une avancée pour les agents en contrats à durée déterminée puisqu'ils bénéficient des avantages sans que des problèmes de carence, de contrats ou d'avenants viennent ralentir le processus comme cela était le cas avec le précédent prestataire.

Sur le bilan des comptes de résultats, même s'il convient de rester prudent, les chiffres présentés pour les cinq premiers mois de l'année sont conformes à ce qui était attendu. Le reste à charge reste inchangé depuis 2011 (8,7%) et inférieur à la moyenne nationale (plus de 11%). Ce qui est loin d'être négligeable dans la période actuelle et valide à nouveau le choix d'une mutuelle familiale, solidaire et proportionnelle au salaire.

Des points à éclaircir...

Des problèmes ont toutefois été pointés par les représentants notamment concernant le non remboursement de certains dépassement d'honoraires. Harmonie mutuelle résulte de la fusion de plusieurs organismes avec un changement de nom intervenu le 1er janvier de cette année et qui a pu entraîner des difficultés auprès des pharmacies ou hôpitaux. Il semble que le tiers-payant soit mis en place de manière assez homogène. Si des difficultés ont pu être rencontrées la direction de l'Inrap et la mutuelle semblent s'accorder à remédier aux situations problématiques. N'hésitez pas à faire remonter les problèmes rencontrés.

Une mutuelle responsable

Le tiers payant pour l'optique s'appuie sur un réseau conventionné avec la mutuelle qui concerne environ 4500 opticiens. Il n'est pas forcément possible de bénéficier du tiers payant chez les autres opticiens, car la mutuelle fait pression pour obtenir des tarifs avantageux (en moyenne, -15% sur les montures et -20% sur les verres) et ce par le développement de sa convention. A terme, la mutuelle espère que par ce biais, qui vise à maîtriser les dépenses et endiguer les abus de la part des opticiens, avoir une couverture qui en tout point du territoire mette les adhérents à moins de 20 km d'un opticien conventionné.

Un gros point noir...

La plus grosse difficulté concerne les retraités puisque la sortie du groupe entraîne une hausse très conséquente des cotisations, la difficulté de faire appliquer la loi Evin, la complexité des dossiers rend la défense des retraités délicate. Pourtant il faudra bien que l'ensemble des agents et de leurs représentants prennent le problème à bras le corps afin d'imposer à la direction une réelle prise en compte des agents en retraite qui ont consacré une grande partie de leur vie à une activité usante non sans conséquence sur leur état de santé général (cf : Article du Monde du 6 juin 2013 : risque et péril d'un métier de rêve...).

Le passage à la nouvelle mutuelle n'a heureusement pas eu les mêmes conséquences que ce que nous avons connu la fois précédente. Toutefois, n'hésitez pas à faire remonter les difficultés rencontrées !

Plan de résorption de la précarité : restez vigilants pendant l'été !

La signature de l'accord entre les organisations syndicales et l'Inrap est prévue pour le début du mois de juillet. Dès cette signature, l'Inrap communiquera sur l'intranet et par affichage dans tous ses locaux la liste des agents répondant aux critères pour intégrer le « vivier ». Si ce calendrier est respecté, les agents n'y figurant pas et estimant devoir y être, auront jusqu'au 1er septembre 2013 (cachet de la poste faisant foi) pour adresser leur recours au siège de l'Inrap.

Donc vigilance ! Et un petit conseil, n'hésitez pas à envoyer votre correspondance en accusé de réception, seul moyen pour vous, au cas où, de prouver que vous l'avez adressé en temps et en heure !

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture		juin 2013
Nom :	Prénom :	
Adresse :		Région :
Tel :	Email :	INRAP SRA Autre :
A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr		
Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : http://www.cgt-culture.fr		